

Orientation stratégique n°1 : Promouvoir l'attractivité et changer l'image des métiers

Continuer à faire du Département un acteur majeur de l'amélioration de l'attractivité des métiers du médico-social en accompagnant les acteurs du secteur

Les établissements et services médico-sociaux, œuvrant à l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap font face à une pénurie de personnel en partie liée à un manque d'attractivité des métiers du secteur. Cette tension affecte l'accompagnement des personnes et les conditions de travail des professionnels en exercice. C'est pourquoi le Département fait de l'attractivité des métiers un enjeu primordial du schéma afin que les acteurs du secteur puissent continuer de répondre aux besoins d'accompagnement des publics.

Par ses compétences d'autorisation, de suivi et de financement des services et établissements médico-sociaux, le Département a œuvré dès 2020 pour une revalorisation des salaires des intervenants à domicile. Plus récemment, des dispositions nationales – avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, Ségur de la santé - ont également été mises en œuvre et financées par le Département pour contribuer significativement à une augmentation des rémunérations dans le secteur. s'il est nécessaire, ce soutien ne permet pas à lui seul de résoudre les problèmes importants qui se posent en matière de ressources humaines. D'autres initiatives sont donc prises et doivent être développées pour favoriser l'attractivité des métiers. Ainsi au travers de cette orientation, le Département entend continuer son action auprès des services et établissements notamment en les accompagnant afin qu'ils développent en particulier de nouvelles modalités d'organisation du travail, qu'ils soutiennent la mobilité des salariés et qu'ils fassent évoluer les conditions de travail.

Orientation stratégique n°2 : Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Faciliter l'accès des personnes à l'information et aux droits en organisant des réponses de proximité

Le diagnostic a démontré que l'accès à l'information et aux droits pourrait être davantage efficient sur le territoire départemental. En effet, le manque de visibilité des dispositifs ainsi que la dématérialisation croissante des démarches rendent difficile l'accès des personnes à l'information et à leurs droits. Ainsi, le Département engagera des actions afin de mieux faire connaître et promouvoir les différents acteurs et dispositifs existants et luttera contre la fracture numérique.

Le Département est un acteur majeur de l'information et de l'accès aux droits, à travers la Maison départementale de l'autonomie, les Maisons départementales des solidarités et le soutien au financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC). Le Département fait de la territorialisation des politiques de l'autonomie un des enjeux du schéma pour améliorer l'accès à l'information et aux droits des personnes en développant notamment des réponses de proximité pour les usagers en situation de handicap.

Orientation stratégique n°3 : Simplifier la gouvernance et améliorer la coordination et la lisibilité du secteur

Contribuer à l'amélioration et à la simplification de la gouvernance et de la coordination de l'ensemble des acteurs pour une meilleure lisibilité des dispositifs d'aide et un parcours de vie sans rupture

Les constantes évolutions du secteur de l'autonomie ainsi que la multiplication des acteurs et dispositifs affaiblissent la lisibilité des politiques en faveur de l'autonomie. Ce manque de lisibilité peut avoir des répercussions sur le parcours de vie des personnes accompagnées et entraîner des ruptures. Le manque de coordination entre les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, malgré des avancées certaines, ainsi que le cloisonnement de l'accompagnement à domicile ou en établissement accentuent également

le risque de rupture de parcours. Au travers de cette orientation, le Département affiche sa volonté d'améliorer la coordination des différents champs professionnels et de décloisonner domicile et établissement en soutenant des solutions hybrides innovantes.

Cette orientation vise également à consolider la gouvernance des politiques de l'autonomie dont le Département est le chef de file. L'objectif pour le Département sera de jouer un rôle d'ensemblier des partenaires institutionnels structurant les politiques départementales de l'autonomie et de contribuer à renforcer la concertation de proximité entre les acteurs susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement du parcours de vie des personnes.

Orientation stratégique n°4 : Renforcer la prévention et le maintien des capacités des personnes

Préserver les capacités des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et de leur entourage en améliorant l'accès aux dispositifs de prévention et de soutien aux aidants

L'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap passe souvent par l'intervention d'un proche aidant dont il est indispensable de préserver la santé et les capacités de mobilisation. Pour autant, le diagnostic mené a relevé plusieurs freins quant à l'accessibilité des solutions de répit. Par ses missions, le Département est partie prenante de la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux aidants : il œuvre au développement des solutions de répits et des actions de prévention. Ainsi, le Département souhaite faciliter l'accès aux solutions de répit. Il entend aussi poursuivre le développement d'actions de prévention à destination des proches aidants.

Préserver les capacités des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est essentiel afin que celles-ci puissent vivre de la manière la plus autonome possible, le plus longtemps possible. Le Département développe ainsi une politique de prévention à destination des personnes âgées via la Conférence des financeurs. Outre les actions collectives ou individuelles de prévention, la préservation des capacités des personnes passe aussi par l'acquisition d'aides techniques et par l'adaptation de leur environnement de vie. Le Département entend poursuivre et renforcer le développement d'une politique globale de prévention, sur tout le territoire, à travers des thématiques et dispositifs diversifiés, en continuant notamment à améliorer l'accès aux aides techniques et à soutenir les initiatives concourant à favoriser le lien social.

Orientation stratégique n°5 : Transformer l'offre d'accompagnement

Transformer l'offre – services, établissements, intermédiaire – en l'adaptant aux besoins du territoire tout en prenant en compte l'évolution des attentes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Les tendances démographiques et l'évolution des attentes des personnes accompagnées - dont la volonté de plus en plus de vivre à domicile - amènent à repenser l'offre existante afin que celle-ci s'adapte à ces enjeux. Plusieurs dispositions nationales récentes ont amené le Département à encourager les acteurs du territoire à développer une offre alternative aux services et établissements jusqu'à présent développés :

- habitats inclusifs ;
- dispositifs innovants de vie à domicile.

Ainsi, le Département entend poursuivre cette diversification de l'offre en accompagnant les organismes gestionnaires ou les nouveaux acteurs à développer des modes de prises en charge différents.

Le diagnostic a démontré que l'offre actuelle sur le territoire ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble des personnes. Il est constaté un manque de places dans les différents dispositifs à destination des personnes en situation de handicap. Le Département œuvre directement au développement de l'offre médico-sociale sur le territoire puisqu'il est, seul ou avec l'Agence régionale de santé, chargé de l'autorisation, du suivi et du financement de services et d'établissements médico-sociaux. Dans les cinq prochaines années, le Département entend augmenter et transformer l'offre à destination des personnes en situation de handicap, dans le cadre de priorisations à partager avec l'ensemble des acteurs.

Enfin, le Département entend poursuivre et renforcer ses actions de prospective et d'études afin de mieux étayer ses décisions et le choix des réponses à apporter aux besoins du territoire et attentes des publics.

Orientation stratégique n°6 : Participer à une société plus inclusive

Contribuer, par les politiques départementales et en articulation avec celle des partenaires, à une société plus inclusive pour les aînés et les personnes en situation de handicap

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doivent pouvoir au même titre que le reste de la population exercer leur citoyenneté et bénéficier des mêmes droits. Cette inclusion dans la vie de la cité, régulièrement affirmée par les représentants d'usagers membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, passe par un ensemble de mesures contribuant à adapter la société aux spécificités de ces publics.

Le Département, par ses champs d'intervention, œuvre directement à cet objectif d'inclusion. En tant qu'employeur, le Département porte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap. Il s'est engagé dans une démarche globale visant à améliorer l'accessibilité et la qualité de vie au travail des personnes en situation de handicap dans la collectivité. Il veille également, en tant que service public, à l'accessibilité de ses locaux. Enfin, dans le cadre de ses missions propres au champ des politiques de l'autonomie, il œuvre à l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap par la mise en place d'une aide au transport des élèves en situation de handicap. Le Département poursuivra son engagement et son action sur ces différents champs.

Le Département entend également contribuer plus largement à l'objectif d'inclusion à la vie de la cité. Ainsi il œuvrera aux côtés des acteurs du territoire à la mise en place d'une part, d'actions de sensibilisation au grand-âge et au handicap afin de changer le regard sur les personnes et, d'autre part, d'actions permettant l'inclusion des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap sur différents champs de la vie quotidienne : accès aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'emploi, etc.

Les actions contribuant à la mise en œuvre concrète de ces six orientations devront en outre s'inscrire en cohérence avec deux enjeux transversaux particulièrement importants :

- mettre au centre les demandes et les attentes de la personne en perte d'autonomie et rechercher en toute circonstance son adhésion et son consentement aux solutions d'accompagnement qui lui sont proposées ;
- vérifier et promouvoir la conformité des actions menées aux impératifs de soutenabilité écologique et d'adaptation de la société au réchauffement climatique.

S'agissant du premier enjeu, il conviendra, pour chaque action proposée, de d'abord s'appuyer sur les demandes de la personne, et de recourir en premier lieu, pour ce qui est des solutions, à ses capacités propres et à celles de son environnement : à titre d'illustration, il s'agira de privilégier, à chaque fois que cela est possible et souhaitable, la pairaidance, la subsidiarité, l'innovation technique et sociale...

Concernant le deuxième enjeu, il conviendra de mesurer la soutenabilité à long terme des actions proposées et de reconnaître, le cas échéant, l'écart existant entre les solutions à mettre en œuvre à brève échéance pour assurer le bon accompagnement des personnes et les impératifs de transformation de l'économie et de la société liés au réchauffement climatique et à la limitation de la disponibilité des ressources physiques.